



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY  
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 JUIN 2024**

Date de la convocation : 13 juin 2024

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, MM. GUIMONET, DUVAL, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, MM. CHEMINOT, BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. de REDON, M. GUENIN, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme DEGRAIS,  
Mme POUGET, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL,  
Mme DOYON, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à Mme ESCAMEZ,  
M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,  
M. LEROY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. HARNOIS,  
Mme ORTH, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. GUIMONET,  
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,  
Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale,  
M. CORDONNIER, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à M. GUENIN,

ABSENTS : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,  
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - VERSEMENT DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES -  
ATELIER NUMERIQUE ROMORANTIN - N° 24/03 - 15/B**

**Monsieur GUIMONET, Maire-Adjoint, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :**

"A l'occasion de la "FIRST® LEGO® League", l'Atelier Numérique Romorantin a constitué une équipe de jeunes qui a été sélectionnée pour participer à la finale nationale se déroulant à Nantes, le 30 mars dernier. Afin de contribuer aux frais de déplacement qui s'élèvent à 1 500 euros, l'association sollicite une aide de 500 euros.

Il est proposé de verser cette subvention exceptionnelle de **500 euros** à l'association Atelier Numérique Romorantin."

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'association Atelier Numérique Romorantin.**

Le Maire,  
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère  
exécutoire de cet acte transmis au  
représentant de l'Etat le **26 JUIN 2024**

Mis en ligne sur le site internet le **28 JUIN 2024**

Informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le  
Tribunal Administratif d'Orléans dans un  
délai de deux mois à compter de la présente  
publication ou notification. Le Tribunal  
Administratif peut être saisi par l'application  
informatique "Télérecours citoyens"  
accessible par le site Internet  
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,

Jeanny LORGEUX



Laurence MERCIER